

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et vingt-sept mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de M ALLAMEL), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE (proc de I NGUYEN), K ESSAYAR, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de E ROCHE), B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, P CORTIAL (proc de Ph ROUX), MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, J BOYER, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE, A ROUSSET, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52  
Présents : 38  
Procurations : 7  
Votants : 45  
Absents : 7

Date de convocation : 21/05/2021

**Secrétaire de séance** : J SOUBEYRAND

**Absents** : J LAFFONT, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, A CHARROUD et G DOZ.

**En présence des suppléants non votants** : O BOISSIN.

**Objet** : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 : Ailhon.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie d'Ailhon relatif à la construction de logements locatifs au hameau de La Lieure ;  
Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 11 mai 2021 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la construction de logements locatifs au hameau de La Lieure. Les objectifs de ce projet sont :

- Accueillir une nouvelle population dans le cadre d'un urbanisme « durable ».

6 nouveaux logements locatifs seront créés avec une consommation d'espace limité, une préservation de l'identité architecturale du centre bourg redynamisé et des constructions adaptées au changement climatique.

- Utiliser le bois de la forêt communale dans la construction, le territoire de Ailhon est couvert à plus de 75 % de pin maritime;
- Dynamiser l'économie locale.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 65 768 € soit environ 8 % du montant HT du projet estimé à 825 375 €, le reste étant financé par l'Etat, la Région, le Département et 56 % d'autofinancement de la commune.

Ces 65 768 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Ailhon de 65 768 €.

(NB : la commune aura ainsi consommé l'ensemble de son enveloppe triennale sur ce projet).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :**

- Attribuer un fonds de concours de 65 768 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie d'Ailhon pour financer la construction de logements locatifs au hameau de La Lieure ;

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20210527-DEL27052021-01-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021

- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Ailhon de 65 768 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.
- Rappeler à la commune les modalités du règlement d'attribution et notamment les obligations en terme de communication.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 28 mai 2021  
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20210527-DEL27052021-01-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021